

**2023**

**ASSOCIATION DES MAIRES ET DES  
PRESIDENTS D'EPCI DU CANTAL  
ASSEMBLEE GENERALE**

**13 OCTOBRE 2023  
MAURIAC**



**ASSOCIATION DES MAIRES DU CANTAL  
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ**





**MOT DE BIENVENUE**

**Edwige ZANCHI**  
**Maire de Mauriac**



ASSOCIATION DES MAIRES DU CANTAL ■ ■ ■  
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

# MOT DE BIENVENUE

**Christian MONTIN**  
**Président de l'AMF 15**

# PROGRAMME

## **14H00 À 14H30 ACCUEIL DES ÉLUS**

## **14H30 À 14H45 MOT DE BIENVENUE**

- Mme ZANCHI Edwige, Maire de Mauriac
- M. MONTIN Christian, Président de l'AMF 15

## **14H45 À 15H30 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AMF 15**

- Rapport d'activité : Mme CABECAS Valérie, Secrétaire générale de l'AMF 15
- Rapport financier : M. GIMENEZ Antoine, Trésorier de l'AMF 15
- Rapport d'orientation : M. MONTIN Christian, Président de l'AMF 15

## **15H30 À 16H30 LES PRÉCONISATIONS DE L'ÉCOLE CANTALIENNE**

- M. MONTIN Christian, Président de l'AMF 15
- M. FAURE Bruno, Président du Conseil Départemental du Cantal
- Mme LUTIC Marilyne, directrice académique
- M. LISNARD David, Président de l'AMF National
- Témoignages de maires

## **16H30 - 17H00 ÉCHANGE AVEC LA SALLE**

## **17H00 - 18H30 CONCLUSION**

- M. LISNARD David, Président de l'AMF
- M. FAURE Bruno, Conseiller spécial chargé de l'Auvergne - Président du Conseil Départemental du Cantal
- M. BUCHAILLAT Laurent, Préfet du Cantal

2022-2023

# Rapport d'activités

Présenté par Valérie CABECAS, Secrétaire Générale de l'AMF 15

# SOMMAIRE

---

## PREMIERE PARTIE

L'Association des *Maires* et des *Présidents* d'EPCL du Cantal

## DEUXIEME PARTIE

L'Exercice de nos *Missions*

---



# PREMIERE PARTIE

## L'ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRESIDENTS D EPCI DU CANTAL

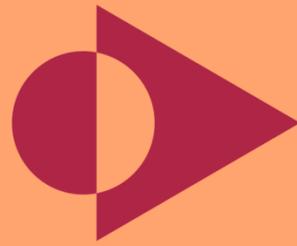
L'Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Cantal a été créée en 1947.

Actuellement, administrée par un Conseil d'Administration et un Bureau élu en date du 10 octobre 2021 à l'occasion de l'Assemblée Générale de l'AMF 15.

Le Conseil d'Administration est composé de 32 membres et le bureau de l'AMF 15 de 11 membres et 2 contrôleurs de gestion.

 **LE RÔLE DE L'AMF 15**

 **LA VIE DE NOS INSTANCES**



# LE ROLE DE L'AMF 15

1

## NOS OBJECTIFS

- Mener une action
- Impulser un maillage territorial
- S'appuyer sur un réseau national

2

## NOS VALEURS

- Partage d'expériences
- Libertés locales
- Convivialité
- Proximité
- Echanges
- Pluralisme

3

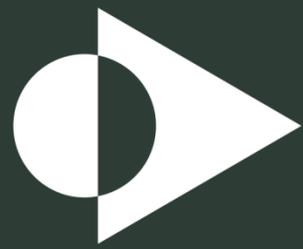
## NOS MISSIONS

- Une force de propositions et de représentations auprès des élus
- Une information permanente et synthétique
- Une fonction de conseil, de formation et d'aide à la décision

4

## NOS COMPETENCES

- Un programme de formations adaptées à leur demande et aux différentes compétences des collectivités ;
- Un conseil juridique assuré notamment par les équipes spécialisées de l'AMF national ;
- Un soutien et une écoute permanente concernant le statut et les responsabilités des élus.



# LA VIE DE NOS INSTANCES



ASSEMBLEE GENERALE 2022  
TABLE RONDE : L' eau enjeu majeur pour nos  
collectivités



CONSEIL D'ADMINISTRATION 2022-2023  
Présentation et calendrier des rencontres



CONGRES DES MAIRES 2022  
POUVOIR D'AGIR

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022

## SAINT FLOUR



### ASSEMBLEE STATUTAIRE 2022

- Rapport d'activité 2022 présenté par Valérie CABECAS
- Rapport financier 2022 présenté par Antoine GIMENEZ
- Rapport d'orientation 2023 présenté par Christian MONTIN



### LE RECRUTEMENT DES ASSISTANTS FAMILIAUX

M. FAURE, Président du Conseil Départemental du Cantal a souhaité s'adresser à l'ensemble des Maires du Cantal pour alerter sur le manque de recrutement d'Assistants familiaux dans le Département du Cantal. Après avoir rappelé les compétences du département en la matière, un film témoignage a été diffusé pour rendre compte de ce travail et de l'importance d'informer la population sur le manque d'assistants familiaux dans le Cantal.



### TEMPS D'ÉCHANGES ET PRISE DE PAROLE DES PARLEMENTAIRES

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022

TABLE RONDE : L'EAU : UN ENJEU MAJEUR POUR NOS COLLECTIVITÉS



# LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AMF 15

ELU EN DATE DU 10 OCTOBRE 2020



**02 MARS 2023**

VIC SUR CERE

**03 AVRIL 2023**

MURAT

**10 JUILLET 2023**

VEZAC

**27 SEPTEMBRE 2023**

AURILLAC

## MEMBRE DE DROIT

- Mme GINEZ Bernadette Maire d'Ytrac – représentante désignée par la CABA
- M. MATHONIER Pierre Maire d'Aurillac
- M. DELORT Philippe Maire de Saint-Flour
- Mme ZANCHI Edwige Maire de Mauriac

## 7 MAIRES POUR L'ARRONDISSEMENT D'AURILLAC

- M. BONHOMET Hubert Maire d'Ayrens
- M. DANEMANS François Maire de Puycapel
- M. GIMENEZ Antoine Maire de Quézac
- Mme LANTUEJOL Isabelle Maire d'Arpajon sur Cère
- M. MONTIN Christian Maire de Marcolès
- M. MORELLE Florian Maire de Maurs
- M. PRADAL Gérard Maire de Labrousse

## 5 MAIRES POUR L'ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

- M. BRIANT Stéphane Maire d'Antignac
- M. CHAMBON Louis Maire du Falgoux
- M. FABRE Jean-Marie Maire de Saint-Chamant
- M. GALEYRAND Jean-Pierre Maire de Champagnac
- M. PEYRAL David Maire de Pleaux

## 3 PRESIDENT(E)S DES EPCI POUR L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-FOUR ( OU LEUR REPRESENTANTS) DONT 1 POUR SAINT-FOUR COMMUNAUTE

- M. ACHALME Didier Président de Hautes – Terres Communauté
- Mme CHARRIAUD Céline Présidente de Saint-Flour Communauté
- Mme RESCHE Bernadette Membre du bureau exécutif de Saint-Flour Communauté

## 2 PRESIDENT(E)S DES EPCI POUR L'ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

- Mme CABECAS – ROQUIER Valérie Président du Pays de Gentiane
- M. SOULIER Jean-Pierre Président du Pays de Mauriac

## 2 CONTROLEURS DE GESTION

- M. GIRAUD Patrick Maire de Saint-Etienne Cantalès
- M. MIRAL Daniel Maire d'Andelat

# CONGRÈS DES MAIRES 2022

Quatre jours de débats, une trentaine de forums, 10 000 participants : plus que jamais, le Congrès de l'Association des Maires de France a fait la preuve qu'il était le grand rendez-vous des élus de terrain.

Rendez vous, auquel 90 cantaliens ont répondu présent, en participant aux différents temps proposés par l'Association départementale du Cantal (AMF15)



Conviés par l'AMF, les maires ukrainiens de Lviv, Dnipro et Nizhyn, aux côtés des maires de Kremenichuh, Konotop et d'Ichnya, ont apporté un témoignage de la situation de leur commune et remercié les maires de France et l'AMF de leur action pour les soutenir. Le Président Zelensky a également apporté un témoignage vidéo adressé aux maires de France.

## SOLIDARITE ENVERS L'UKRAINE



“

*Les maires de France ont été au rendez-vous sur le premier kilomètre de l'aide humanitaire vers l'Ukraine, les maires de France étaient au rendez-vous du dernier kilomètre, c'est-à-dire celui de l'accueil physique, humain de femmes et d'enfants, qui partaient de l'Ukraine non pas par peur et pour fuir la guerre, très souvent, mais qui partaient pour ne pas encombrer les combattants.*

David LISNARD

“

# CONGRÈS DES MAIRES 2022

## RÉSOLUTION FINALE DU 104E CONGRÈS

### DÉBAT D'ORIENTATION GÉNÉRALE

“

Notre pays est  
merveilleux, notre  
pays a un  
patrimoine  
historique,  
humain, culturel  
sublime  
! Notre pays est  
un eldorado !

David LISNARD

“



“

C'est la force de l'unité. Plus que jamais, le rassemblement des communes de France, rurales comme urbaines, révèle la vitalité de l'Association des maires de France, sa vitalité, son utilité, son unité.

David LISNARD

“



“

Ensemble, faisons du rêve  
une action pour  
transformer la réalité et  
faisons cause commune  
pour la République et pour la  
France !

André LAIGNEL

“

“

Sans attendre une  
nécessaire grande loi de  
libertés locales ou une  
révision de la  
Constitution, la nouvelle  
voie que nous réclamons  
peut être empruntée dès  
demain. Le mot «  
confiance » peut être la  
clef de ces relations  
apaisées et  
constructives que nous  
appelons de nos vœux !

André LAIGNEL

“

# UNE DÉLÉGATION CANTALIENNE

## SIGNATURE AVEC EDF



Dans le cadre de la convention entre l'AMF 15 et EDF, une coopération a été signée autour de plusieurs thématiques :

- les démarches d'efficacité énergétique dans les bâtiments publics, les équipements techniques des communes et l'éclairage public,
- le recours aux énergies renouvelables lors de la réalisation de nouveaux projets : photovoltaïque au sol, autoconsommation individuelle et collective pour les bâtiments,
- la mobilité électrique,
- la précarité énergétique, le chèque énergie (Date Visio à définir),
- la formations aux éco gestes et sensibilisation au développement durable

## SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC ENEDIS



- Partenaire incontournable de l'AMF 15, Enedis a renouvelé son partenariat avec l'Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Cantal.
- M MONTIN a souligné que l'énergie représente un enjeu considérable pour le monde de demain à l'échelle de nos territoires. En ce sens, il est nécessaire de pouvoir s'appuyer sur le savoir faire et l'expertise des techniciens d'Enedis, qui ont tissé au fil des années un lien de confiance avéré qui permet au de faire face à cette crise de l'énergie avec un travail de terrain réalisé au quotidien.

# UNE DÉLÉGATION CANTALIENNE

## SOIRÉE PARTENARIALE



L'association des Maires et des Présidents d'EPCI du Cantal tisse un partenariat gage de réciprocité avec 9 entreprises structurantes, au service de notre territoire.

Ainsi, grâce à leur soutien, une soirée a pu être proposée à l'ensemble des élus afin de permettre une rencontre à l'issue du congrès des Maires et d'échanger entre acteurs locaux et élus de proximité.



## VISITES ET ÉCHANGES AVEC LES PARLEMENTAIRES DU CANTAL



## RENCONTRE AVEC LE PRÉSIDENT DE LA REGION AURA





# DEUXIEME PARTIE

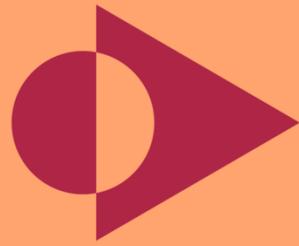
L'EXERCICE DE NOS MISSIONS

“

**Unis pour mieux  
servir**

”

- ▶ 1- AGIR ENSEMBLE DE MANIERE CONCERTEE
- ▶ 2- FORMER ET INFORMER NOS ADHERENTS
- ▶ 3- DEFENDRE NOS INTERETS
- ▶ 4- ALERTE ET ETRE FORCE DE PROPOSITIONS



# 1- AGIR ENSEMBLE DE MANIERE CONCERTEE

## L'ÉCOLE CANTALIENNE DANS LE CANTAL

- L'école cantalienne de demain : tous concernés !

## ZERO ARTIFICIALISATION NETTE

- Le projet de loi " ZAN " soumis au test des élus cantaliens

## CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC ORANGE

- L'AMF 15 et Orange s'engagent pour le recyclage des mobiles

## REFORME DES GESTIONNAIRES PUBLICS

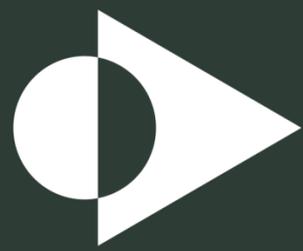
- Maitriser les risques financiers et comptables dans une petite commune

## CONVENTION DON DU SANG

- Ensemble engagés pour le don du sang

## RETOUR A LA PAIX CIVILE

- L'AMF appelle a la paix civile



# L'ÉCOLE CANTALIENNE DE DEMAIN



*L'école cantalienne de demain est fortement menacée. Les chiffres en prévision laissent à penser qu'une déprise en matière de démographie scolaire, est à pressentir pour les années à venir, avec une perte estimée de près de 1000 élèves entre 2019 et 2025.*

## UNE NOUVELLE MOBILISATION DES TERRITOIRES

ASSOCIATION DES MAIRES  
ET DES PRÉSIDENTS D'EPCI  
DU CANTAL



### L'ÉCOLE CANTALIENNE DE DEMAIN

REUNIONS D'INFORMATIONS  
Présentation et temps d'échanges pour tendre vers  
la rédaction de l'avenant N° 3 à la Convention ruralité

Comment parvenir à proposer  
à nos enfants une école de  
qualité accessible à tous ?



#### INSCRIVEZ VOUS

**SAINT-FLOUR - 05/12/2022**  
Village d'entreprises Rozier Coren  
Salle des Conférences  
15 100 Saint-Flour

**AURILLAC - 12/12/2022**  
Maison Départementale des Sports  
130 Av. du Général Leclerc  
15000 Aurillac

**MAURIAC - 19/12/2022**  
Salle du Conseil Municipal  
Pl. Georges Pompidou  
15200 Mauriac

[Cliquez sur le lien](#)

### PRÉCONISATIONS POUR UNE ÉCOLE DE QUALITÉ, ACCESSIBLE À TOUS, ÉVOLUTIVE ET TERRITORIALISÉE

V4 - Juin 2023



**2023-2026**

Rectorat de l'Académie  
de Clermont Ferrand

Association des Maires et des  
Présidents d'EPCI du Cantal

Conseil Départemental  
du Cantal

# ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE

16/02/2023



A l'initiative du sénateur cantalien, M. SAUTAREL Stéphane, et sous l'égide de l'Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Cantal, l'ensemble des élus cantaliens ont eu l'honneur d'accueillir M. BLANC Jean Baptiste, Sénateur du Vaucluse, pour échanger sur le dossier du " Zéro Artificialisation Nette" qui fait débat.



“

*"les territoires ruraux ne sont pas des dévoreurs d'espaces, et qu'il est nécessaire d'avoir une application raisonnée pour les territoires de montagne qui sont néanmoins soucieux de prendre part à cet effort de sobriété foncière nécessaire au regard de l'urgence climatique."*

“

**M. MONTIN, Président de l'AMF 15**



# CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC ORANGE

20/02/2023



## L'AMF 15 ET ORANGE S'ENGAGENT POUR LE RECYCLAGE DES MOBILES



*A l'occasion du Conseil d'Administration de l'AMF 15, réuni le 20 février 2023, à Vic-sur-Cère, Christian Montin, président de l'AMF 15 et Anthony Nguyen, directeur des relations avec les collectivités locales du Cantal pour Orange ont annoncé la déclinaison de la convention de recyclage des mobiles établie entre l'AMF et Orange dans le Cantal. Cette convention prévoit avec les communes adhérentes, la mise en place de boîtes de recyclage des mobiles.*



# RÉFORME DES GESTIONNAIRES PUBLICS



## MAITRISER LES RISQUES FINANCIERS ET COMPTABLES DANS UNE PETITE COMMUNE



- *A l'initiative de la Direction départementale des Finances publiques (DDFIP) et en collaboration avec l'Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Cantal, Mme Chantal GOUBERT Directrice de la DDFIP du Cantal a introduit les échanges au cours de la matinée du 13 juin consacrée à la réforme des gestionnaires publics (RGP) en vigueur depuis le 1er janvier 2023 (ordonnance du 23 mars 2022) et a présenté les objectifs de cette réunion : que les participants à l'issue de la matinée soient rassurés sur la mise en place de la Réforme*

# CONVENTION DON DU SANG

## ENSEMBLE ENGAGÉS POUR LE DON DU SANG

10/07/2023



*Le 10 juillet 2023, l'Établissement français du Sang d'Auvergne Rhône Alpes, l'Union départementale fédérée pour le don de sang bénévole du Cantal et l'Association des Maires et des présidents d'EPCI du cantal ont signé une convention de partenariat afin de promouvoir le don du sang et s'engager à agir ensemble dans la durée et dans le respect des principes éthiques qui régissent le don du sang.*



**Donnons  
au sang**  
*Le pouvoir  
de soigner*



Les notions de vivre ensemble, de solidarité, d'entraide, de dons, de convivialité ont été largement mises en exergue par M. VINAS, qui a tenu à remercier l'ensemble des élus pour leur soutien aussi bien financier que logistique.

# RETOUR A LA PAIX CIVILE

## L'AMF APPELLE A LA PAIX CIVILE

03/07/2023



Aujourd'hui, suite à l'appel lancé par David LISNARD, Président de l'Association des Maires de France, les maires cantaliens ont répondu présents et ont su se mobiliser ce lundi 3 juillet à midi pour partager l'Appel des maires de France pour le retour à la paix civile.

En ce sens, l'Association des Maires du Cantal tient à adresser ses sincères remerciements à tous les participants qui ont répondu à cet appel.

Ce rassemblement historique à l'échelle nationale démontre la volonté collective de défendre notre société et de promouvoir les valeurs fondamentales de notre République.

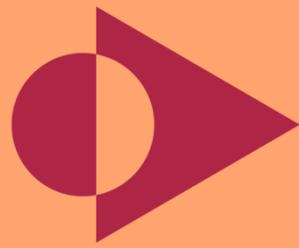
Les communes sont les piliers de notre république et les maires incarnent l'unité et la cohésion de notre pays.

*Pour Christian MONTIN, Président de l'AMF 15, le slogan "Unis pour mieux servir", reflète pleinement l'état d'esprit de l'ensemble des Maires cantaliens qui œuvrent quotidiennement avec dévouement et dignité, pour créer des lieux de vie où il fait bon vivre ensemble, dans un climat de sérénité et de bienveillance.*

*Rétablir l'ordre républicain doit être un objectif commun, partagé par tous et les élus cantaliens assureront leur rôle avec conviction et détermination pour un retour à la paix civile.*

**UNIS POUR  
MIEUX SERVIR**





## 2- FORMER ET INFORMER NOS ADHERENTS

# FORMATION : LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

23/02/2023



Jeudi 23 février 2023, Nicolas Meyer, directeur adjoint de la direction départementale des territoires du Cantal et Christian Montin, Président de l'Association des maires du Cantal, en présence de la délégation départementale de l'agence régionale de santé (ARS), ont ouvert la formation dispensée aux maires du département dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne



# LA COMMANDE PUBLIQUE DE MAITRISE D'OEUVRE

09/03/2023



En partenariat avec le CAUE du Cantal et CIT, les maires ont pu participer à une formation sur la commande publique animée par la Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques.

# FORMATION ACCESSIBILITÉ DES ERP

27/09/2023



En présence de Mme MAREAU Elodie, Sous-préfète chargée de mission auprès du préfet du Cantal, les secrétaires de mairie et élus du Cantal ont eu l'occasion de se former concernant l'accessibilité et la sécurité des Etablissements Recevant du Public, grâce à un partenariat avec le CNFPT du Cantal.

M. MONTIN, Président de l'AMF 15 a tenu à remercier les services de l'Etat et le SDIS du Cantal, pour cette formation qui est essentielle pour les élus et les agents en charge des dossiers. En effet, en soulignant le rôle de conseil et de prévention des services du SDIS, M. le Président a insisté sur la nécessité d'informer l'ensemble des Maires sur la réglementation en cours et les moyens pour parvenir à mettre à disposition des ERP en toute sécurité et en parfaite conformité.

# ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

ASSOCIATION DES MAIRES  
ET DES PRESIDENTS D'EPCI  
DU CANTAL



## ACCELÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

CONFÉRENCE



“  
*Les défis à relever par les réseaux électriques*  
”

PROGRAMME



24/03/2023

de 09h00 à 12h30

Co animé par :

- Thibaud SOURTY, Adjoint au Directeur Régional Auvergne d'Enedis



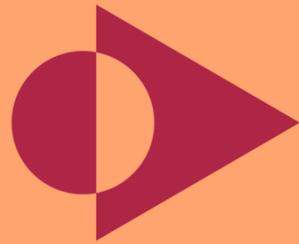
Les Granges  
2 rue de l'Elancèze,  
15800 Vic-sur-Cère

Avec le soutien de :



enedis

Face à la crise énergétique et au dérèglement climatique, l'accélération des énergies renouvelables est un sujet d'actualité majeur. C'est pourquoi ENEDIS en partenariat avec l'AMF 15 a proposé une conférence sur cette thématique. Cette formation a du être annulée et reportée à une date ultérieure ...



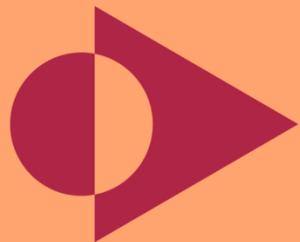
## 3- DEFENDRE NOS INTERETS

### LE CONSEIL JURIDIQUE DE L'AMF

- Une équipe pluridisciplinaire au sein de l'AMF
- L'AMF 15 : interlocuteur privilégié des élus

### LES DOSSIERS D'ACTUALITES

- GUIDE AMÉNAGEMENTS ROUTIERS
- REFERENT DEONTOLOGUE
- APPEL A PROJET DETR / DSIL
- RÉACTUALISATION DU GUIDE PRATIQUE DES BIENS DE SECTION



## 4- ALERTER ET ETRE FORCE DE PROPOSITIONS

- FINANCEMENT DU SDIS : PROPOSITION DE REFONTE DE LA REPARTITION DES CONTRIBUTIONS DES COMMUNES
- TRANSFERT COMPETENCE EAU
- MANIFESTE POUR UN ÉLEVAGE DE RUMINANTS DURABLE AU SERVICE DE TERRITOIRES VIVANTS
- RETRAITE AGRICOLE
- LOGEMENTS LOCATIFS - POINT FCTVA
- DIFFICULTES DUE À L'INVASION DE CHOUCAS DES TOURS

# LE CONSEIL JURIDIQUE DE L'AMF



## UNE EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE AU SEIN DE L'AMF

Une fonction de conseil, d'information permanente, de formation et d'aide à la décision. Les services de l'AMF exercent un suivi et une analyse de l'actualité législative et réglementaire. Ils effectuent un travail d'expertise permettant de délivrer des conseils personnalisés aux maires et aux présidents d'intercommunalité.

### 6 DEPARTEMENTS

- Action sociale, éducative, sportive et culturelle
- Administration et gestion communales
- Aménagement des territoires
- Conseil juridique et documentation
- Finances et fiscalité locales
- Intercommunalité et organisation territoriale

### 8 MISSIONS SPECIALISEES

- Relations avec le Parlement
- Formation des élus
- Prospectives et parité
- Transition écologique
- Europe et affaires internationales
- Prévention des pollutions et des risques technologiques
- Sécurité et prévention de la délinquance
- Fonction publique territoriale

### 5 SERVICES TRANSVERSAUX

- La direction de l'action territoriale
- La direction des finances et des moyens généraux
- Le service de la communication, de la presse et des partenariats
- La rédaction de Maires de France et de Maire info
- Le service des ressources humaines

# L'AMF 15 : INTERLOCUTEUR PRIVILEGIE DES ELUS

En lien direct avec l'AMF national, les services de la Préfecture, du Conseil Régional d'Auvergne Rhone Alpes et du Conseil Départemental du Cantal, le secrétariat de l'AMF 15 répond à l'ensemble des questions quotidiennes grâce à l'expertise des services et à la proximité du terrain.



## QUESTIONS / REPNSES

## FICHES PRATIQUES

## INFOGRAPHIE

### EXONÉRATION DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES

Les communes doivent impérativement prendre une délibération avant le 1er octobre 2021

#### CADRE JURIDIQUE

Il ne sera bientôt plus possible pour les communes de délibérer contre l'exonération totale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les constructions neuves et les agrandissements. C'est en effet ce que prévoyait la loi de finances 2020, et c'est à compter des impôts locaux 2022 que cette réforme s'appliquera aux communes.

Les communes peuvent toutefois limiter l'ampleur de ces pertes fiscales annoncées **en prenant une délibération importante avant le 1er octobre 2021.**

Pour rappel, l'article 1385 du Code général des impôts dispose que les constructions nouvelles, les reconstructions, et les additions de construction à usage d'habitation sont en principe exonérées de la TFPB **durant les deux années** qui suivent leur achèvement.

=> Jusqu'alors, la commune avait toutefois les moyens juridiques de s'opposer à cette exonération.

**Comment ?**  
=> Elle pouvait ainsi prendre une délibération supprimant totalement cette exonération de deux ans.

**Quelles étaient les conséquences pour les administrés ?**  
=> Les administrés à l'origine des constructions ou agrandissements...

Two blue question mark icons on a dark blue background. The first icon is accompanied by the text: "Quelles procédures pour la compensation des exonérations de loyers commerciaux sur 2020 ?". The second icon is accompanied by the text: "Communication des listes électorales : les maires ont ils l'obligation de les communiquer ?".

FICHE PRATIQUE  
**ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES 20 & 27 JUN 2021**  
Realisée par l'AMF 15  
En partenariat avec l'AMF 74  
Adm74

FICHE PRATIQUE  
**REMBOURSEMENT DES FRAIS DE GARDE OU D'ASSISTANCE DES ÉLUS AUX COMMUNES DE MOINS DE 3 500 HABITANTS**

FICHE PRATIQUE  
**L'INSTRUCTION DANS LES FAMILLES : LE RÔLE DU MAIRE**

## TENDRE VERS UNE CAPITALISATION DES DONNEES

L'Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Cantal répond aux questions posées avec la volonté de capitaliser les sujets traités afin que la réponse apportée puisse servir au plus grand nombre.

A collection of infographic pages. One page is titled "Aides financières de l'Etat dans le cadre des élections départementales et régionales" and lists items like "Les urnes" (190€ par urne), "Frais d'assemblée électorale et achat et entretien des isolets" (44,73€ par BV + 0,10€ par électeur inscrit), and "Les parois de plexiglas". Another page is titled "ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES" and lists dates: 10 MAI 2021, 24 MAI 2021, 13 JUN 2021 (1er tour), 20 JUN 2021 (2nd tour). A third page is titled "CE QU'IL FAUT RETENIR" and covers "AUBERGES COLLECTIVES, CAMPINGS, VILLAGES VACANCES" and "SPORT".

# LES DOSSIERS D'ACTUALITES

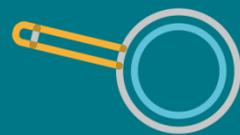


## GUIDE AMÉNAGEMENTS ROUTIERS

La Charte de bonnes pratiques pour la circulation d'engins agricoles a été présentée par la Chambre d'agriculture, le mercredi 7 juin à Espinat (commune d'Ytrac) en présence de Bruno Faure, Président du Conseil départemental, Christian Montin, Président des Maires du Cantal, Mme Ginez, Maire d'Ytrac.



### POURQUOI UNE CHARTE DE BONNE PRATIQUES ?



Cette charte est un document utile et judicieux pour les élus, elle aidera la réflexion de nouveaux aménagements

**M. MONTIN, Président de l'AMF 15**

« Lorsque l'on fait des aménagements, on doit penser à tous les usages, usages professionnels inclus tels que les engins agricoles qui sont certainement majoritaires »

**M. FAURE , Président du Conseil  
Départemental du Cantal**



# LES DOSSIERS D'ACTUALITES

## REFERENT DEONTOLOGUE

Le législateur a récemment prévu que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local (art. L1111-1-1 CGCT).

## MISSIONS DU RÉFÉRENT

Un accompagnement dans la prévention du risque de conflit d'intérêt ou pénal

Un devoir de respect du secret professionnel

Un avis simple



## REPONSE APPOURTEE

L'Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Cantal a pris contact avec quatre référents déontologues susceptibles de vous accompagner. En effet, au regard de leurs compétences et de leurs parcours professionnels respectifs, le Conseil d'Administration de l'AMF 15 a sollicité quatre personnes ressources qui ont répondu favorablement à cette saisine :

- Monsieur René PAGIS, gendarme et magistrat retraité.
- Madame Chloé MAISONNEUVE, Avocat
- Monsieur Serge TEILLOT, Avocat honoraire ,
- Monsieur Claude DEVES, professeur émérite des universités et une qualité d'avocat honoraire

# LES DOSSIERS D'ACTUALITES

## ▶ APPEL A PROJET DETR / DSIL



## POINTS DE VIGILANCE DE L'AMF 15

### RAPPEL DU CONTEXTE

- Le 19 septembre 2023 a été publiée une instruction ministérielle du 22 août 2023 adressée aux Préfets, présentant les modalités de dématérialisation et de simplification des demandes de subvention à mettre en œuvre dans le cadre de la campagne 2024 de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).
- L'objectif est d'accélérer le processus de dématérialisation et de simplification du dépôt des dossiers de subventionnement par les collectivités territoriales.

L'AMF 15 comprend la volonté de cohérence et de vision globale sur les dossiers de subvention

- Dans cette hypothèse où les deux appels à projets seraient soumis au même calendrier, il serait souhaitable que le même dossier puisse permettre de solliciter une subvention au titre de la DETR et au titre de la DSIL, préservant la possibilité des cumuls des deux subventions.

- Il serait aussi souhaitable que, dans ce cas, les arrêtés de subvention puissent être communiqués aux demandeurs au même moment, favorisant ainsi le « bouclage » du plan de financement, au moins pour ce qui concerne les concours de l'Etat. Cependant il semble que le montant des enveloppes DETR et DSIL allouées aux départements n'étant pas connu au même moment, le décalage des arrêtés doive perdurer.

- Les élus seraient aussi favorables à ce que, une part des crédits, et peut être les crédits attribués mais non consommés, puisse faire l'objet d'une programmation ultérieure pour des dossiers d'intérêt majeur ou des cas de force-majeure, qui ne pourraient faire l'objet d'une demande dans les délais prévus aux appels à projet

# ▶ RÉACTUALISATION DU GUIDE PRATIQUE DES BIENS DE SECTION

- L'Association des Maires du Cantal accompagne depuis plusieurs années les communes dans cette tâche ingrate mais indispensable pour améliorer leur gestion dans un cadre légalisé.

2002

Edition du guide pratique des biens de section

2004

Evolutions législatives introduites par la loi du 13 août 2004,

2014

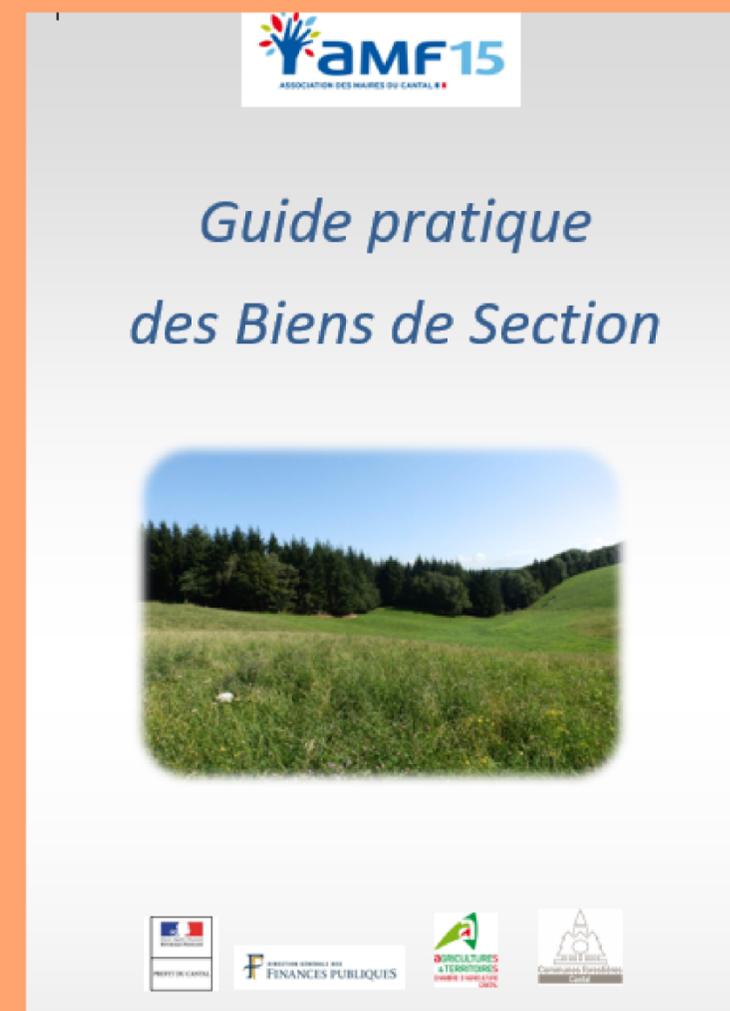
Actualisation du guide pratique

2022 /  
2023

Réunion du groupe de travail pour une mise à jour des fiches au regard de la jurisprudence

2023

Publication du nouveau guide des biens de sections et formation auprès des élus et secrétaires de mairies + FORMATION





# FINANCEMENT DU SDIS : PROPOSITION DE REFONTE DE LA REPARTITION DES CONTRIBUTIONS DES COMMUNES

A l'occasion du Conseil d'Administration en date du 03 avril 2023, la présentation de la Proposition de refonte de la répartition des contributions des communes et EPCI par le SDIS du Cantal, représenté par le colonel M. Skrzynski et le Directeur Adjoint, M. GREFFE a été présentée.

L'objectif était de présenter les nouvelles modalités de calcul de la répartition des contributions des communes et EPCI.

M. le Président a souligné à cette occasion, que ces propositions ne sont pas un réel bouleversement d'un point de vue financier dans la majeure partie des cas.



# TRANSFERT COMPETENCE EAU

La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 dite « 3DS » prévoit le maintien automatique en 2026 des syndicats d'eau et d'assainissement, inclus en totalité dans le périmètre d'une communauté de communes par la voie de la délégation, sauf si cette dernière s'y oppose.

Réponse ministérielle précise que :

« Rien n'interdit la création d'un syndicat exerçant ces compétences après le 1er janvier 2019, dès lors que deux conditions sont respectées : la première est que cette création soit compatible avec le schéma départemental de coopération intercommunale ; la seconde est que ses limites territoriales dépassent le seul périmètre de la communauté de communes. Il ne peut s'agir d'un syndicat infracommunautaire. »

En ce sens, l'AMF 15 a saisi M. le Préfet du Cantal pour obtenir un éclaircissement sur le bien-fondé de la réflexion menée sur certains territoires quant à la création de nouveaux syndicats infra communautaires.

- Prenons l'exemple d'un nouveau syndicat composé de communes membres d'EPCI distincts, ce dernier pourrait agir avec la mise en place du mécanisme de représentation-substitution de la communauté au sein de celui-ci. De nouveaux délégués devront notamment être choisis par le conseil communautaire parmi ses membres ou ceux des conseils municipaux (article L. 5711-1 du même code).

- Dans la même logique, la question se pose pour un nouveau syndicat créé après 2019, composé de communes membres d'un même EPCI.

Le mécanisme d'une délégation de compétence de l'EPCI en faveur du syndicat infra communautaire pourra-t-il intervenir ?  
A noter, que la communauté de communes demeurerait responsable de la compétence déléguée au nouveau syndicat infra communautaire, qui est exercée en son nom et pour son compte.

# MANIFESTE POUR UN ÉLEVAGE DE RUMINANTS DURABLE AU SERVICE DE TERRITOIRES VIVANTS



## MANIFESTE

### Pour un élevage de ruminants durable au service de territoires vivants.

#### L'appel des élu(e)s des territoires d'élevage de bovins, d'ovins et de caprins.

Nous, élu(e)s dans des départements d'élevage de ruminants, souhaitons apporter ensemble notre soutien à la préservation de ce secteur irremplaçable de l'économie durable de nos territoires, alors qu'il fait, régulièrement, l'objet d'une approche simpliste et caricaturale dans le débat public.

La forte baisse de production de lait et de viandes en France, couplée aux départs massifs d'éleveurs à la retraite attendus dans les cinq prochaines années, font peser une menace sans précédent sur ce secteur.

L'élevage de ruminants français, comme nos territoires sur lequel il est implanté, se trouve indéniablement à un tournant de son histoire : il est donc plus urgent que jamais de s'employer à offrir des perspectives claires et assumées aux jeunes générations qui auront la responsabilité de pérenniser cette activité, tout en œuvrant en faveur de notre souveraineté alimentaire, de la protection de l'environnement et de l'animation de nos territoires.

C'est pourquoi nous affichons, ensemble, ces convictions communes :

**1 – L'avenir de nos territoires est intrinsèquement lié à celui des exploitations d'élevage bovin, ovin et caprin qui y sont implantées.**

Si ces élevages venaient à disparaître, c'est tout un pan de notre économie qui s'effondrerait : au-delà même des emplois supprimés au sein des filières d'élevage, ce sont de très nombreuses activités commerciales, culturelles et touristiques qui seraient mises en danger. Car l'élevage de ruminants sur nos territoires est bien plus qu'une activité de production de lait, produits laitiers et de viandes de qualité ! Les troupeaux d'herbivores façonnent nos paysages. Ils sont au cœur de l'identité et du patrimoine de nos terroirs.

**2 – Nous avons besoin de vaches, de brebis et de chèvres si nous voulons conserver nos prairies, utiles à la lutte contre le changement climatique et la protection de la biodiversité.**

Les débats actuels sur l'élevage de ruminants, notamment l'élevage bovin, mettent en lumière ce paradoxe : la France voudrait conserver, voire augmenter, ses surfaces en prairies qui stockent du carbone et abritent une biodiversité riche... tout en diminuant drastiquement les cheptels d'herbivores qui entretiennent ces surfaces !

Ces derniers, réduits à leurs externalités environnementales négatives en matière d'émissions de méthane entérique, deviendraient en effet, à en écouter certains, les principaux responsables du changement climatique.



Nous affirmons donc, ensemble, que nous ne conserverons nos millions d'hectares de prairies qu'à la condition de maintenir nos troupeaux d'herbivores sur ces hectares et qu'il conviendrait que l'évaluation environnementale de l'élevage de ruminants, utile à la définition de politiques publiques, tienne compte également des externalités positives de cette activité en matière, notamment, de stockage de carbone et de protection de la biodiversité.

**3 – Nous devons accompagner les jeunes générations vers des systèmes d'élevage définis collectivement comme « durables ».**

Ces systèmes d'élevage durables répondent aux objectifs suivants : garantir aux éleveurs des prix couvrant leur coût de production et un bon niveau de qualité de vie au travail ; valoriser et protéger les ressources naturelles telles que l'herbe ; disposer d'un fort taux d'autonomie fourragère ; être peu dépendants de l'achat d'intrants ; limiter l'usage des antibiotiques et des produits phytosanitaires.

Ce modèle d'élevage durable, caractérisé par une adéquation entre la taille du troupeau, la surface dédiée et la présence d'actifs, est très majoritaire en production bovine, ovine et caprine, sur nos territoires. Il devient en revanche une exception, à l'échelle de la planète.

**4 – Nous devons garantir la cohérence de l'ensemble des politiques publiques locales, nationales et européennes en faveur de la protection de ces systèmes d'élevage durable.**

La préservation de systèmes d'élevage durables sur nos territoires dépendra de la capacité de la France à mettre en cohérence l'ensemble des politiques publiques qui impactent le secteur. A l'heure actuelle, cette cohérence est loin d'être établie ! Au contraire, les objectifs de politiques publiques nationales et européennes agricoles, environnementales et commerciales se contredisent. Baisse de la production ? Souveraineté alimentaire ? Libéralisation des échanges mondiaux et importations croissantes de viandes ne respectant pas les normes de production sanitaires et environnementales européennes ? Les perspectives pour les éleveurs sont illisibles.

**Nous souhaitons donc qu'un cap politique clair soit assumé, en France, en faveur de la protection des systèmes d'élevage durables tels que définis au point 3 et que l'ensemble des décisions politiques affectant le secteur, à toutes les échelles, convergent dans cette direction.**



# RETRAITE AGRICOLE

Par courrier en date du 28 février 2023, M. LISNARD, Président de l'AMF a saisi M. le Ministre de l'Agriculture sur l'injustice qui s'apprête à être commise envers des agriculteurs âgés de plus de 67 ans qui ne pourraient bénéficier de l'octroi de la PAC du fait qu'ils aient fait valoir leur droit à retraite (agricole ou non agricole.)

Compte tenu de la part importante de Maires Cantaliens étant agriculteurs (parmi les 59 % d'actifs, 31 % sont agriculteurs), l'AMF 15 a saisi les parlementaires cantaliens, pour parvenir à modifier en urgence, les termes du décret du 30 décembre 2022 qui crée incontestablement, encore, une injustice pour nos agriculteurs.



## REPONSE APPOORTEE

C'est pourquoi au-delà de 67 ans, j'ai décidé que les agriculteurs qui ont fait valoir leurs droits à la retraite au seul titre de leurs anciennes fonctions électives (sans avoir fait valoir les droits relatifs aux autres régimes de retraite dont ils relèvent potentiellement) pourront continuer à percevoir des aides de la PAC, à la condition qu'ils respectent par ailleurs le critère social rappelé ci-avant.

  
Marc PESNEAU *A. Lisnard*

# LOGEMENTS LOCATIFS - POINT FCTVA

Instauré par l'article de la loi n° 2020-1721 de finances pour 2021, la réforme de l'automatisation consiste à supprimer la procédure déclarative, qui mobilisait particulièrement les collectivités et les services de l'État sans garantir l'harmonisation des pratiques en matière d'attribution de FCTVA. Illustrant le principe « Dites-le-nous une fois », les attributions du FCTVA sont donc désormais déterminées dans le cadre d'un traitement automatisé des données relatives aux dépenses exécutées par les collectivités et prises en charge par les comptables publics.

S'agissant du compte 2132, il regroupe notamment les dépenses touchant les bâtiments ayant pour vocation à être loués à des tiers privés contre paiement d'un loyer sans constituer un service public (logements locatifs communaux). Or, en application de l'arrêté ministériel du 30 décembre 2020 fixant la liste des comptes éligibles, le compte 2132 « immeubles de rapport » ne fait pas partie de l'assiette d'éligibilité.

Cependant si le bâtiment est en cours de construction, l'opération s'impute au compte 2313 « Constructions », portant sur les immobilisations en cours, qui ne distingue pas les dépenses portant sur des bâtiments publics de celles portant sur des immeubles de rapport, ce qui entraîne, de manière positive pour les collectivités, l'éligibilité de l'ensemble de ces dépenses sans distinction de nature au FCTVA.

En conclusion, seules les dépenses touchant les constructions dès lors qu'elles sont achevées, sont exclues de l'assiette d'éligibilité au FCTVA. Les dépenses des constructions non achevées sont éligibles au FCTVA.

**A EVOQUER OU NON ????**

# DIFFICULTES DUE À L'INVASION DE CHOUCAS DES TOURS

Suite à l'appel de nombreux maires signalant des difficultés dues à l'invasion de choucas des tours qui engendrent de nombreux dégâts sur les toitures et perturbent la tranquillité des citoyens au regard de leurs cris, l'AMF 15 a souhaité relayer le cerfa de demande de dérogation de régulation de choucas des tours dans le cas où la commune est concernée par cette problématique. L'AMF 15 recensera l'ensemble des CERFA et les communiquera dans un second temps à la DDT du Cantal.



# DES STRUCTURES A VALORISER



**Service gratuit**

**REPAIRS CANTAL**  
REFINER RE STABILISER RE MOBILISER

**NI EN EMPLOI EN FORMATION EN ÉTUDES ?**

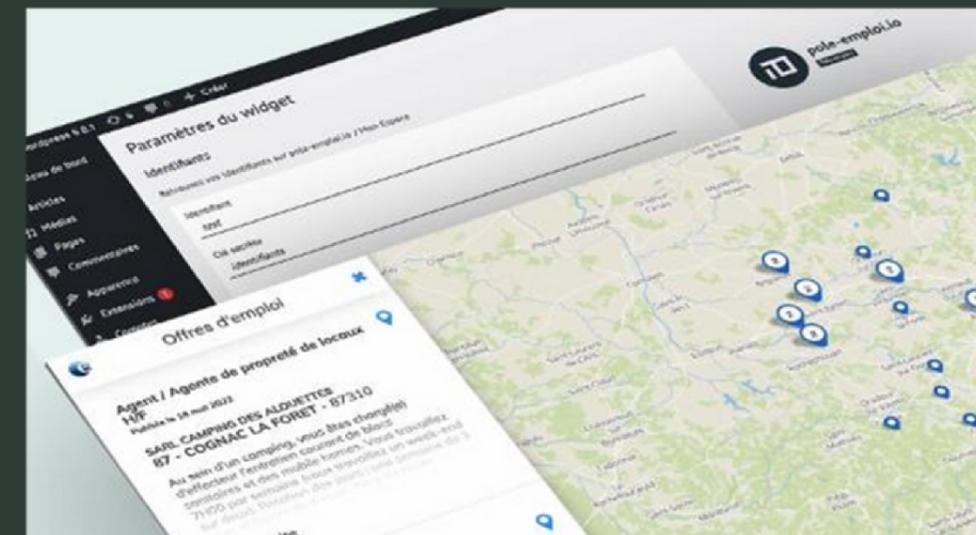
**Contactez-nous !!!**

07.65.88.82.61      07.65.88.82.55

**Isabelle ou Corentin se déplace dans tout le Cantal pour venir à votre rencontre...**

Email : [re3pairs@adsea15.fr](mailto:re3pairs@adsea15.fr)

PLATEFORME REPAIRS EQUIPE MOBILE REPAIRS CANTAL



Mettez en valeur les opportunités d'emploi de votre territoire

Pôle emploi met à disposition gratuitement et sans convention, un outil clef en main pour le site de votre collectivité permettant de faire apparaître une carte dynamique mentionnant toutes les offres d'emploi dans un rayon donné.

Ainsi, les utilisateurs de votre site internet auront connaissance des opportunités d'emploi de votre territoire en temps réel.

Vous désirez en savoir plus ? Cliquez ici et complétez le formulaire de l'AMF15. Nous prendrons contact pour vous expliquer précisément, et vous aider.

\*Un widget est une petite vignette active figurant sur un site internet



# NOS PARTENAIRES

---



## NOS PARTENAIRES

Les membres du Conseil d'Administration de l'Association des Maires et des Présidents d'EPCI tiennent à remercier l'ensemble des partenaires qui ont répondu favorablement pour co-construire ensemble une belle et riche programmation 2022-2023 :





# LES MEDAILLES

---

# MEDAILLES D'HONNEUR REGIONALES, DEPARTEMENTALES ET COMMUNALES

Juillet 2023



OR

- Monsieur POMARAT Daniel  
élu municipal et adjoint au maire, COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE CHOMEIL,  
demeurant à SAINT-ETIENNE-DE-CHOMEIL.



ARGENT

- Monsieur BERGEAUD René  
Premier adjoint au maire, COMMUNE DE YDES, demeurant à YDES.
- Madame CLUZEL Corinne  
Adjointe au maire, COMMUNE DE CHAUDES AIGUES, demeurant à Maurines.
- Monsieur SAINT-LÉGER David  
Adjoint au maire, COMMUNE DE CHAUDES AIGUES, demeurant à Espinasse